

REGLEMENT DU JEU VERTBAUDET
« Le grand jeu de la rentrée des classes »

Article 1 : Sociétés organisatrices

Les sociétés SADAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 21 281 200 €, dont le siège social est au 216 rue Winoc Chocqueel, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 414 766 576 (la « Société organisatrice ») et la société CHRONODRIVE SAS, au capital de 1 446 380 Euros, dont le siège social est situé 1 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59170 Croix, immatriculée au RCS de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 433513892, organisent du 21 août 2015 au 18 septembre 2015 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Le grand jeu de la rentrée des classes » (le « Jeu ») accessible sur le site internet www.jeu-de-la-rentree.com (le « Site »).

Article 2 : Participants et participation

Le Jeu est ouvert du 21 août 2015 au 18 septembre 2015 inclus à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, en Corse et dans les DOM –TOM, à l'exception du personnel des Sociétés organisatrices, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et des membres de leur famille en ligne directe.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur le Site et nécessite ainsi de disposer d'un accès au réseau Internet.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au Jeu par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse IP) pendant toute la durée du Jeu (sauf en cas de partage, voir article 3.2).

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du Site et du présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par les Sociétés organisatrices.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Article 3 : Modalités du Jeu

Pour participer au tirage au sort, et tentez de gagner l'un des lots, il suffit de :

- 1) De se connecter à partir du 21 août 2015 et jusqu'au 18 septembre 2015 sur le lien suivant : www.jeu-de-la-rentree.com
- 2) Et de s'inscrire à partir du formulaire de participation et d'accepter le règlement du jeu
- 3) Il est possible d'obtenir et de cumuler des chances supplémentaires de gagner au tirage au sort en :

- En informant de 1 à 5 adresse(s) emails maximum valide(s), sachant que chaque adresse email représente 1 chance de gagner supplémentaire.
- Participer à l'activité via la réponse aux questions « Combien d'enfants avez-vous ? + leurs dates de naissance », « Attendez-vous un bébé + date d'accouchement », « Dans quel type de logement habitez-vous ? » et « Combien avez-vous de véhicules au sein de votre foyer ? ». Chaque réponse représente 1 chance de gagner supplémentaire.

Article 4 – Détermination des gagnants : Les Instants gagnants

Le tirage au sort

Un tirage au sort aura lieu le vendredi 25 septembre 2015 parmi l'ensemble des participations valides (à savoir les personnes qui se seront inscrites au Jeu et dont les coordonnées seront complètes et correctes).

Le tirage au sort sera effectué par le Responsable Partenariats Chronodrive et par la responsable du pôle trafic vertbaudet. Il permettra de désigner les gagnants au Jeu ayant comme gain :

- 1200€ de crédit de cagnotte olé Chronodrive (valable sur www.chronodrive.com)
- 1 e-carte cadeau vertbaudet d'une valeur de 500€ (valable sur vertbaudet.fr et en magasin)
- 1 carte cadeau vertbaudet d'une valeur de 50€ (10 cartes en jeu, valables sur vertbaudet.fr et en magasin)

Le gagnant sera informé par email dans les jours suivants le tirage au sort.

Article 5 : Dotations du Jeu

Le tirage au sort désignera 11 gagnants :

- Le premier gagnant remportera 1 lot d'une valeur de 1200€ de crédit cagnotte olé à compter du 18 septembre 2015 et utilisable jusqu'au 18 septembre 2016 sur www.chronodrive.com, et une e-carte cadeau vertbaudet d'une valeur de 500€ (valable sur vertbaudet.fr et en magasin)
- Les 10 gagnants suivants remporteront chacun une carte cadeau vertbaudet d'une valeur de 50€

Article 6 : Remise des lots

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse IP).

Les e-cartes cadeaux vertbaudet seront envoyées aux gagnants par e-mail.

Le gagnant du lot Chronodrive sera averti personnellement de son gain par mail et par téléphone. Les 1200€ de cagnotte olé lui seront alors crédités sur son compte client Chronodrive.

Article 7 : Remboursement des frais de participation

Les participants au Jeu peuvent obtenir le remboursement de leur frais de leur connexion Internet au tarif forfaitaire de soixante et un centimes d'euros (0,61 €).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée), dans un tel cas il ne pourra être procédé à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Il ne peut y avoir qu'un seul remboursement par foyer et/ou même adresse IP (même nom et/ou même adresse) de la connexion Internet pendant toute la durée du Jeu. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier mentionnant l'intitulé du Jeu, les coordonnées complètes du participant, les dates et heures de connexion et être accompagnée d'un RIB ou RIP, à l'adresse suivante :

Sadas / vertbaudet,
216 rue Winoc Chocqueel,
59200 Tourcoing,

dans un délai de quinze (15) jours suivant la participation pour laquelle le participant demande le remboursement, cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement des frais engagés lors de l'envoi des demandes de remboursement sera effectué uniquement sur demande écrite, au tarif lent en vigueur.

Toute demande de remboursement présentant une anomalie, notamment incomplète, illisible, non conforme au règlement, reçue après la date limite ou insuffisamment affranchie ne sera pas prise en considération.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans un délai d'environ trois (3) mois à compter de la réception de la demande de remboursement.

Article 8 : Responsabilité

Les Sociétés organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Les Sociétés organisatrices ne sauraient être tenues pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants.

Les Sociétés organisatrices se réservent le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Les Sociétés organisatrices se réservent le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 9 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à la Société organisatrice pour la prise en compte et la validation de la participation et dans un but de prospection commerciale. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit soit par courrier envoyé à l'adresse du Jeu énoncée à l'article 7 en indiquant leur nom, prénom, adresse, soit par mail en se connectant sur le site Internet de vertbaudet à l'adresse suivante : www.vertbaudet.fr ou chronodrive à l'adresse suivante : <http://www.chronodrive.com/>

Article 10 : Propriété Intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celle-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

Article 11 : Autorisations

Les gagnants autorisent, à titre gracieux, Les Sociétés organisatrices à reproduire, publier et exposer leurs noms et lieu d'habitation, sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.), sauf s'ils renoncent à leur lot.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées et les adresses emails communiquées dans le cadre du partage du Jeu, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

Article 12 : Loi applicable et règlement

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de la Société organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur le Site. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.

Le règlement est déposé à la SCP WARLOP, MILLOIS et SPATARI, Huissiers de Justice, 6 rue Faidherbe, 1er étage, BP 335, 59336 TOURCOING Cedex, qui sera avertie en cas de modifications.